

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230802

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val D'Etangson - Evailly en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

24 août 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Date d'affichage

24 août 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 37

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud
M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques
M. MARTEL Jean-Pierre
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à MENU Catherine
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre
Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à MASSÉ Nicolas
Mme NELET Annie donne pouvoir à LEROY Michel

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Président rappelle que depuis 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) remplace progressivement les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) par la Convention Territoriale Globale (CTG) qui vise à mettre les ressources de la CAF tant financière que d'ingénierie au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète innovante et de qualité aux familles.

Depuis deux ans, la collectivité avec ses communes membres a engagé une réflexion, soutenue par la CAF et la MSA, sur les secteurs de la petite enfance, enfance jeunesse, l'accès aux droits et la parentalité en vue de la mise en œuvre d'une CTG sur le territoire communautaire.

La délibération n° 20230230 prise le 23 février 2023 a permis la création de la mission de chargé de coopération Ctg de la CCVBA.

La Ctg a été co-construite entre la CAF, la MSA, la CCVBA, et 9 communes signataires (Bessé sur Braye, la Chapelle Huon, Saint Calais, Conflans sur Anille, Montaillé, Semur en Vallon, Dollon, Lavaré et Vibraye). Les travaux ont été présentés lors du Copil du 3 juillet 2023. Les communes signataires ont toutes délibéré afin de signer la Convention territoriale globale le 28 septembre 2023.

La convention vous est donc présentée ce jour pour validation avant la signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention territoriale globale ainsi que les fiches actions de la communauté de Communes annexées
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 31 août 2023

Po Françoise
Le Président,
Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAVE et de l'AMBLE
10, Rue Saint-Henri
72120 SAINT-CALAIS